

QUELLES SONT LES LAMPES CONCERNÉES PAR LE RECYCLAGE ?



C'est très simple, depuis 2005 les lampes recyclables portent toutes le marquage « poubelle barrée » qui signifie qu'elles doivent faire l'objet d'une collecte sélective.

LAMPE FLUO-COMPACTE



LAMPE SODIUM HAUTE PRESSION



LAMPE À VAPEUR DE MERCURE



LAMPE SODIUM BASSE PRESSION



LAMPE À IODURE MÉTALLIQUE



TUBE FLUORESCENT



LAMPE À LED



isobar eled - RCS Paris B 462 323 946 - Imp. LABBE - Lécousse


LES LAMPES SE RECYCLENT AUSSI C'EST CLAIR !



POURQUOI RECYCLER VOS LAMPES USAGÉES ?

Depuis le 15 novembre 2006 (date d'application du décret DEEE), les lampes ne se jettent plus. Elles doivent être recyclées en raison d'une infime présence de mercure (inférieur à 0,02 % du poids de la lampe).

Un traitement spécifique et conforme au Code de l'environnement (Loi n°75-633 15/07/75) permet de recycler 93 % du poids des lampes et tubes fluorescents usagés. Réutiliser ces matières dans la fabrication de nouveaux produits préserve les ressources naturelles et limite les risques de pollution.



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

3 SOLUTIONS ADAPTÉES POUR RECYCLER VOS LAMPES EN TOUTE CONFORMITÉ !



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

DES SOLUTIONS ADAPTÉES EN FONCTION DU VOLUME DE LAMPES COLLECTÉES

Votre entreprise utilise des lampes à décharge et des lampes ou tubes fluorescents, et agit ainsi pour la protection de l'environnement. Récyllum vous accompagne dans cette démarche. Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics, il remplit une mission d'intérêt général en organisant la collecte et en recyclant les lampes usagées. Sa vocation est aussi de vous informer et de vous conseiller sur la solution la plus adaptée à votre situation.

1 ÈRE SOLUTION FAITES-LES ENLEVER PAR RÉCYLLUM

- Gratuitement, si vous détenez plus de 750 kg (environ 4 000 unités) de lampes usagées par an.
- Moyennant 300 € de participation aux frais de gestion en dessous de 750 kg/an.

Principalement adapté aux détenteurs **de gros volumes de lampes.**



LA SOLUTION CHOISIE PAR RENAULT TRUCKS

"Récyllum nous a apporté une solution globale de l'enlèvement au recyclage et jusqu'au suivi administratif. Nous avons pris contact sur Internet et les conteneurs ont été livrés très rapidement. Dès qu'ils sont pleins, nous prévenons Récyllum par le même moyen pour qu'ils viennent les récupérer."

2 ÈME SOLUTION DÉPOSEZ-LES GRATUITEMENT

- Chez votre fournisseur de lampes dans la limite des quantités achetées.
- Dans la déchèterie participante la plus proche en même temps que d'autres déchets.

Principalement adapté aux détenteurs disposant **de petites quantités de lampes.**



LA SOLUTION CHOISIE PAR WABCO

"Équipementier automobile de 430 salariés, nous utilisons de nombreux tubes fluorescents et des lampes à économie d'énergie pour l'éclairage de nos locaux industriels et administratifs. Pour être assurés d'un recyclage en totale conformité avec la loi, nous déposons gratuitement nos tubes usagés chez notre distributeur. Récyllum s'occupe ensuite de récupérer l'ensemble des lampes usagées."

3 ÈME SOLUTION CONFIEZ-LES À UN PRESTATAIRE

- Tel que votre collecteur de déchets, qui peut les enlever en même temps que d'autres déchets.
- Ou votre prestataire de maintenance ou d'installation, qui peut les évacuer lors d'une de ses interventions.

Principalement adapté aux détenteurs :
→ **multi-déchets ou multi-sites,**
→ **disposant exceptionnellement de gros volumes de lampes.**



LA SOLUTION CHOISIE PAR EDF

"Les lampes usagées de la majorité de nos sites sont collectées par notre prestataire national DEEE (Déchet d'Équipements Électriques et Électroniques). Les lampes usagées des bâtiments tertiaires, elles, sont collectées par des prestataires de maintenance électrique. Le transport et le recyclage étant financés par l'Eco-contribution, nos prestataires ne nous facturent ni l'un ni l'autre et font appel à Récyllum qui les prend en charge gratuitement."